

L'URGENCE DANS L'ACTION SOCIALE

Dans le système assurantiel de protection sociale qui se met en place à partir de la fin du XIX^e siècle, l'urgence occupe une place marginale. Elle n'est en général reconnue que sous réserve du caractère transitoire de son statut. Toutefois, depuis une quinzaine d'années environ, l'urgence émerge et tend à s'installer comme nouvelle modalité de prise en charge de la pauvreté au point de faire partie aujourd'hui du paysage des politiques sociales.

Pour autant, l'urgence sociale ne manque pas de susciter interrogations et controverses. Cette catégorie de l'action est en effet porteuse d'un paradoxe irréductible. D'un côté, en effet, les interventions d'urgence paraissent incontournables dès lors que des personnes sont exposées à des menaces vitales, sont touchées dans leur intégrité et dans leur dignité et sont victimes d'un système qui n'a de cesse d'invalider les valides. Mais, d'un autre côté, on voit bien les limites d'un tel mode d'intervention. Celui-ci est d'abord très fragile car il repose moins sur la reconnaissance de droits que sur l'existence de sentiments compassionnels. Il est incertain quant à ses conséquences sociales car il est largement orienté par la dynamique des rapports inter-individuels. Il n'offre aucune garantie d'insertion puisque celle-ci dépend moins de la qualité des services proposés que de la place qui est accordée dans la société aux personnes en grande difficulté. Il est aussi difficilement acceptable quand - pénurie oblige - il réintroduit, sans énonciation de critères, des mesures de sélection des publics et de hiérarchisation des prestations. Enfin, il devient pervers quand, au lieu de servir de passerelle vers l'insertion, il oriente les personnes les plus précarisées vers des espaces de relégation.

A l'occasion de la prochaine rencontre de la MIPES, on se demandera comment les intervenants sociaux gèrent cette contradiction et comment les usagers de l'urgence sociale vivent une telle situation. On examinera notamment quels sont les référentiels qui sont mobilisés et quelle est la déontologie qui se dessine dans un tel contexte. Plus largement, on s'interrogera sur les transformations induites par l'urgence sociale dans le système de protection sociale.

Cette rencontre s'articulera autour des interventions de :

- M. Pierre VIDAL-NAQUET, Chercheur au Centre d'Etudes et de Recherches des Pratiques de l'Espace (CERPE, Lyon), présentera l'évolution du concept d'urgence dans les politiques d'action sociale des dernières décennies, il tentera de définir les principes sur lesquels se base l'urgence sociale.
- Mme Nadia ROUSSEAU, Directrice du Secours Populaire du Val-d'Oise, évoquera le point de vue des personnes en grande difficulté et proposera une réflexion sur les limites des interventions associatives dans la prise en charge de l'urgence.
- Mme Chantal GOYAU, chef de service du service social départemental de Seine-Saint-Denis, expliquera comment les interventions des travailleurs sociaux ont évolué pour faire face à ce développement de l'urgence et de quels moyens ils se sont dotés pour mieux y répondre.
- M. Roger JAUDON, Directeur du CCAS de Gentilly (Val-de-Marne), nous présentera l'action d'une autre catégorie de professionnels face à cette urgence et la coordination des interventions sur les territoires.

ATTENTION CHANGEMENT DE DATE

**Cette rencontre se tiendra le vendredi 19 décembre 2003
(au lieu du 12 décembre comme annoncé préalablement)
à 9 h 30 - salle Delouvrier
à la Région Ile-de-France – 35, boulevard des Invalides - PARIS 7^{ème}**

Les rencontres « Etudes et Recherches » sont un lieu de débats, d'échanges où se rencontrent acteurs et actrices. **Elles s'adressent à tous ceux et toutes celles qui sont intéressés par des éléments de connaissance sur ces questions.**

Ce document tient lieu d'invitation. Néanmoins, afin de prévoir le nombre de dossiers à préparer pour cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir prévenir le secrétariat de la Mission de votre participation en renvoyant le **bulletin d'inscription ci-joint.**

Autres rencontres prévues :

- L'illettrisme - le 9 janvier 2004.
- Le surendettement – le 6 février 2004.

CES RENCONTRES SE TIENDRONT :

**LES VENDREDIS MATINS DE 9 H 30 A 12 HEURES
SALLE DELOUVRIER - 35, BOULEVARD DES INVALIDES - PARIS 7^{EME}.**

POUR CHAQUE SEANCE UN ORDRE DU JOUR PLUS PRECIS SERA DISPONIBLE UN MOIS AVANT AU SECRETARIAT DE LA MISSION. SI VOUS SOUHAITEZ EN ETRE DESTINATAIRE, ADRESSEZ-VOUS A LA BOITE : mipes@iledefrance.fr OU JOIGNEZ LE SECRETARIAT DE LA MISSION.

Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France - MIPES

Région Ile-de-France, 35, boulevard des Invalides - 75007 Paris

Tél : 01 53 85 66 96 - Fax : 01 53 85 74 09

E-mail : mipes@iledefrance.fr

www.iledefrance.fr/solidarités et www.ile-de-france.pref.gouv.fr